

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Procuration : Madame Nelly MARECHAL, procuration à Madame Carine Guillo, Monsieur Mickael CALVEZ, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU, Monsieur Jean-Pierre LE COZ, procuration à madame Marie-Thérèse DONNART, Monsieur Frédérick PRUSS, procuration à Monsieur Ludovic MOAN

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2022.

Madame Guillo revient sur la participation de la commune au fonctionnement de l'école privée et de l'école Diwan. Après avoir pris des renseignements auprès du service concerné en préfecture, elle précise que le montant pour les communes ayant une école publique, doit être calculé en fonction du compte communal et non pas en fonction de l'indice préfectoral.

Monsieur le Maire lui répond qu'un calcul détaillé sera refait, et que le nouveau planning des agents travaillant à l'école qui rend compte à la demi-heure près des heures effectuées par chacun, permettra de faire un calcul plus précis l'année prochaine. Cependant, il faut se situer dans la moyenne départementale.

Madame Stéphan, absente lors du précédent conseil, s'étonne qu'un avis ait été demandé sur la question de la Poste alors que le groupe de travail n'a pas été averti. Elle souligne là un manque de respect. Madame Guillo abonde en son sens. Si le groupe de travail avait été prévenu, une ligne de conduite commune aurait pu être prise. Monsieur le Maire rappelle que les actions du groupe de travail ont toujours été relayées en réunion du Conseil Municipal. Mais le but de ce groupe était aussi de trouver des solutions, de faire des propositions. Avec la Poste, on assiste à un blocage de la situation et ce sont les citoyens qui en pâtissent. C'est pourquoi, Monsieur le Maire a souhaité demander un avis à chacun des membres du Conseil Municipal lors de la précédente réunion afin de pouvoir se positionner lorsque la Poste le contactera. De plus, il souligne que la pluralité au sein du Conseil Municipal est une bonne chose, signe d'une vitalité démocratique, les conseillers ne sont pas des moutons et ont chacun une réaction particulière sur ce sujet sensible.

Madame Guillou et madame Guillo demandent qu'un nouvel avis soit demandé au Conseil Municipal sur ce sujet. Monsieur le Maire refuse : « nous sommes au milieu du gué, il faut avancer ». Il ajoute que la présentation du groupe de travail pourra être mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

- Compte-rendu approuvé , 4 voix contre, 2 abstentions, 13 voix pour

Monsieur le Maire demande que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- La proposition de bail de location du local commercial au 22 bd général de Gaulle
  - La représentation aux journées nationales des Petites Cités de Caractère
- Proposition acceptée à l'unanimité

#### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que cette décision a été ajournée lors du précédent Conseil Municipal, mais que les débats sur ce sujet ont déjà eu lieu. Monsieur Moan demande si un permis d'aménager est en cours, Monsieur le Maire lui répond que c'est le cas. Monsieur Evenat quant à lui, demande si le Maire a rencontré les riverains. Suite à la réponse affirmative de Monsieur le Maire, Monsieur Evenat s'énerve, accuse le Maire de malhonnêteté, prend à parti les élus de la majorité et les invective.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider la convention.

- Convention adoptée, 3 abstentions, 16 voix pour

#### **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Suite au départ à la retraite de Maryvonne Trétout il convient de créer un poste.

- Proposition acceptée à l'unanimité

#### **MODIFICATION DU MARCHE A BON DE COMMANDE POUR LA VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire explique qu'il faut indiquer sur la délibération un montant maximum pour les travaux de voirie.

- Proposition acceptée à l'unanimité

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux envisagés sur la départementale 765. En cœur de ville la vitesse passera à 30km/h et des écluses seront installées à l'entrée de Pont-Croix côté Lanviscar.

Madame Guillou précise que toutes les entrées de ville doivent être aménagées. Monsieur Kérisit ajoute qu'il faut laisser le temps à la nouvelle installation de faire ses preuves.

Monsieur le Maire explique que l'ensemble des entrées de ville seront traitées dans les années à venir.

- Proposition adoptée à l'unanimité

### REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de mettre en place un règlement intérieur pour le fonctionnement de la cantine scolaire, ce qui permettra ensuite de prendre des sanctions le cas échéant. Le moment de la pause déjeuner doit être un temps apaisé.

Monsieur Moan demande ce qu'il en est de l'école Diwan. Monsieur le Maire précise que l'école Diwan, bénéficiant également du service de cantine municipale devra aussi valider ce nouveau règlement.

- Proposition adoptée à l'unanimité

### REPRESENTATION AUX JOURNEES NATIONALES DES PETITES CITES DE CARACTERE

Monsieur le Maire ainsi que les deux élues déléguées au Petites Cités de Caractère se rendront aux journées nationales des Petites Cités de Caractère dans le Limousin du 3 au 5 juillet prochains. Une délibération doit être prise afin que les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement de ces élus puissent être remboursés.

- Proposition adoptée à l'unanimité

### BAIL DE LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL AU 22 BOULEVARD GENERAL DE GAULLE

Ce bâtiment est en cours d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne. La vente doit avoir lieu courant septembre. Dans l'intervalle, Monsieur le Maire propose de sous-louer le rez-de-chaussée comme local commercial à l'association de créateurs et artisans Dorn Ha Dorn pour 250 €/mois.

Le dernier étage de ce bâtiment reste pour le moment un logement d'urgence. Le bâtiment dispose de 2 compteurs pour l'eau ainsi que pour l'électricité ce qui facilite le décompte des consommations.

- Proposition adoptée à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Evenat demande où en est le projet de skate-park et remet à Monsieur le Maire une proposition émanant de l'association « planches et roulettes ». Madame Guillou et Madame Stéphan répondent que ce sujet fait l'objet d'une analyse par le Conseil Municipal des jeunes. Ce sont ces derniers qui détermineront quels projets conviennent le mieux aux attentes des jeunes de Pont-Croix. Ils présenteront ensuite au Conseil Municipal le résultat de leur réflexion et leur choix d'installation.  
Monsieur le Maire précise qu'il a déjà été contacté par l'association et qu'il avait demandé qu'un projet puisse être présenté au Conseil Municipal des jeunes, ce qui jusqu'à présent n'a pas été fait.
- Monsieur Evenat transmet les inquiétudes d'Olivier Hébert face à une possible augmentation des activités nautiques sur le Goyen. La faune et la flore de ce milieu naturel risquent d'être menacées.
- Madame Guillou demande pourquoi il reste un poteau électrique rue Marcel Pellay et un autre route de Lochrist alors que l'ensemble du réseau vient d'être enterré. Monsieur le Maire explique que ces 2 poteaux ne font pas parti de la même ligne électrique mais de l'autre partie du réseau qui elle n'est pas enfouie.
- Le stationnement désordonné place de la République est évoqué par plusieurs conseillers. Madame Guillou souhaite que Monsieur le Maire joue son rôle de policier municipal.

Monsieur le Maire précise que l'aménagement de la place fait parti des travaux à venir. Le stationnement le long des commerces sera banni. Des places PMR seront marquées.

Il est également important que chacun face preuve de civisme.

Monsieur Moan demande quand les plots blancs de la place seront enlevés. Monsieur le Maire répond que cela sera fait dans le cadre du réaménagement de la place.

- Monsieur le Maire annonce que des travaux doivent impérativement être menés rue de la Fontaine pour améliorer l'évacuation des eaux usées. Cette rue sera refaite à l'issu de ces travaux.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 21h30.

Fait et affiché à Pont-Croix le 15 juin 2022

Le Maire  
Benoît Laurjou

